



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

Conseil d'Administration « FOIRE DE BERE »

Délibération n° 01/2024



Objet : Election Président du Conseil d'Administration - Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) « Foire de Béré ».

EXPOSÉ

Par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2024, la Ville de Châteaubriant a décidé de créer un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) pour assurer l'organisation de la Foire de Béré, l'une des plus vieilles foires de France, se déroulant chaque année en septembre et organisée sur le parc de Béré, propriété de la Ville.

La Ville souhaite assurer une gestion en régie, tout en conservant l'ADN « foire d'exposition agricole, artisanale, commerciale, industrielle et touristique » ouverte à un très large public et aux professionnels et le soutien des bénévoles pour l'organisation.

Ainsi la régie « Foire de Béré » est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière conformément aux articles L.2221-1 à L.2221-10 et R.2221-1 à R.2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette Régie est administrée par un Conseil d'Administration et un Président ainsi qu'un Directeur.

La création de ce service requiert l'installation d'un Conseil d'Administration chargé de veiller à son fonctionnement.

Ses statuts, annexés à cette délibération, définissent sa composition et son fonctionnement, notamment la constitution du conseil d'administration et la désignation de son Président.

Le Conseil d'Administration est composé de 12 membres désignés par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2024 :

- Alain HUNAULT, Maire
- Jacqueline BOMBRAY, Adjointe
- Jean-Luc MARSOLLIER, Adjoint
- Sophie BOURDAIS, Adjointe
- Christine BOURDEL, Adjointe
- Grégory BEASSE, Conseiller Municipal
- Elisabeth RICHET, Conseillère Municipale
- Anne LEGRAIS-OZBERK, Conseillère Municipale
- Brigitte PALIERNE, Conseillère Municipale
- Joël LANOE, Personnalité qualifiée
- Dominique LANGLET, Personnalité qualifiée
- Gilles POURIAS, Personnalité qualifiée

Il revient au Conseil d'Administration de l'EPIC, d'élire le Président parmi les élus municipaux administrateurs pour la période du mandat municipal.

DECISION

1) Après vote des membres, Jean-Luc MARSOLLIER est ainsi désigné Président de l'EPIC «Foire de Béré».

2) La présente délibération entre en vigueur immédiatement après son adoption et sera communiquée à toutes les parties prenantes et fera l'objet d'une publication conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le Conseil d'Administration a pris connaissance du vote
Fait et délibéré à Châteaubriant
A l'Hôtel de Ville, le 20 décembre 2024

Le Président,


Jean-Luc MARSOLLIER

Reçu en préfecture
de Nantes le

31 DEC. 2024